

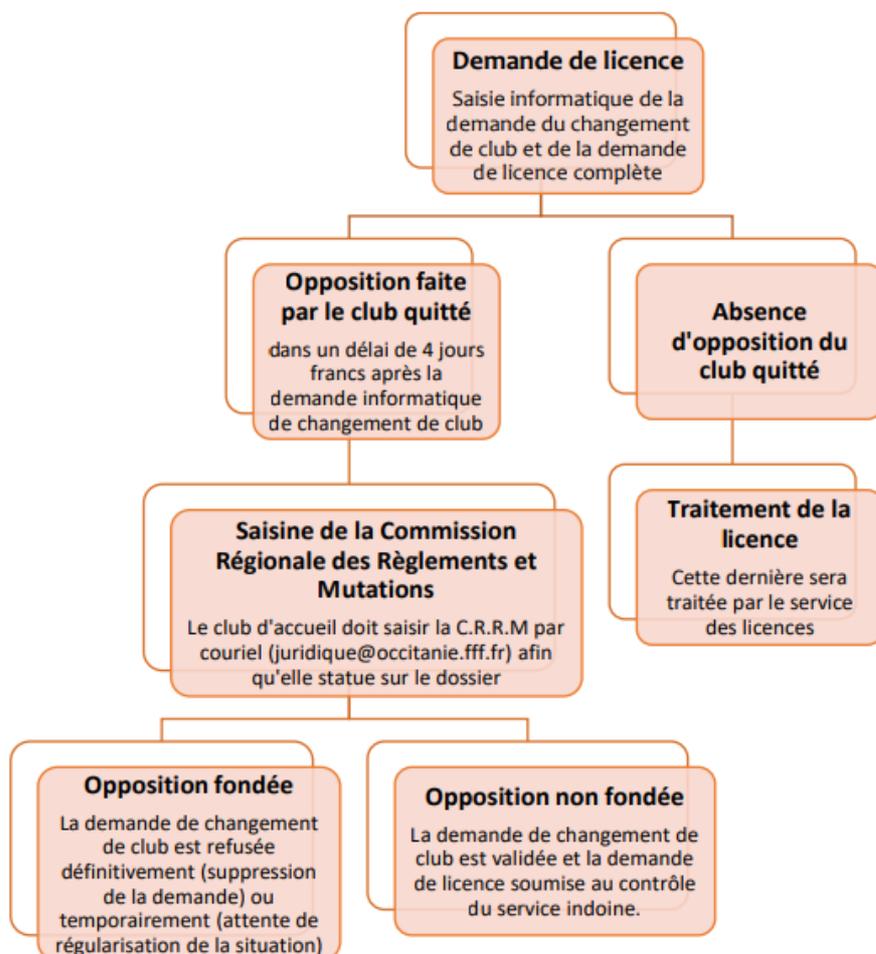


INFO LICENCES N°2 LES DIFFÉRENTES PÉRIODES

Chaque saison, certaines dates marquent des changements dans les modalités de prise de licences. Ainsi, il faut prêter attention aux périodes de la saison au cours desquelles il est possible ou non réglementairement de prendre une licence.

LORS D'UN CHANGEMENT D'UN CLUB

Demande faite jusqu'au 15 Juillet inclus (Art. 92 des RG de la FFF)

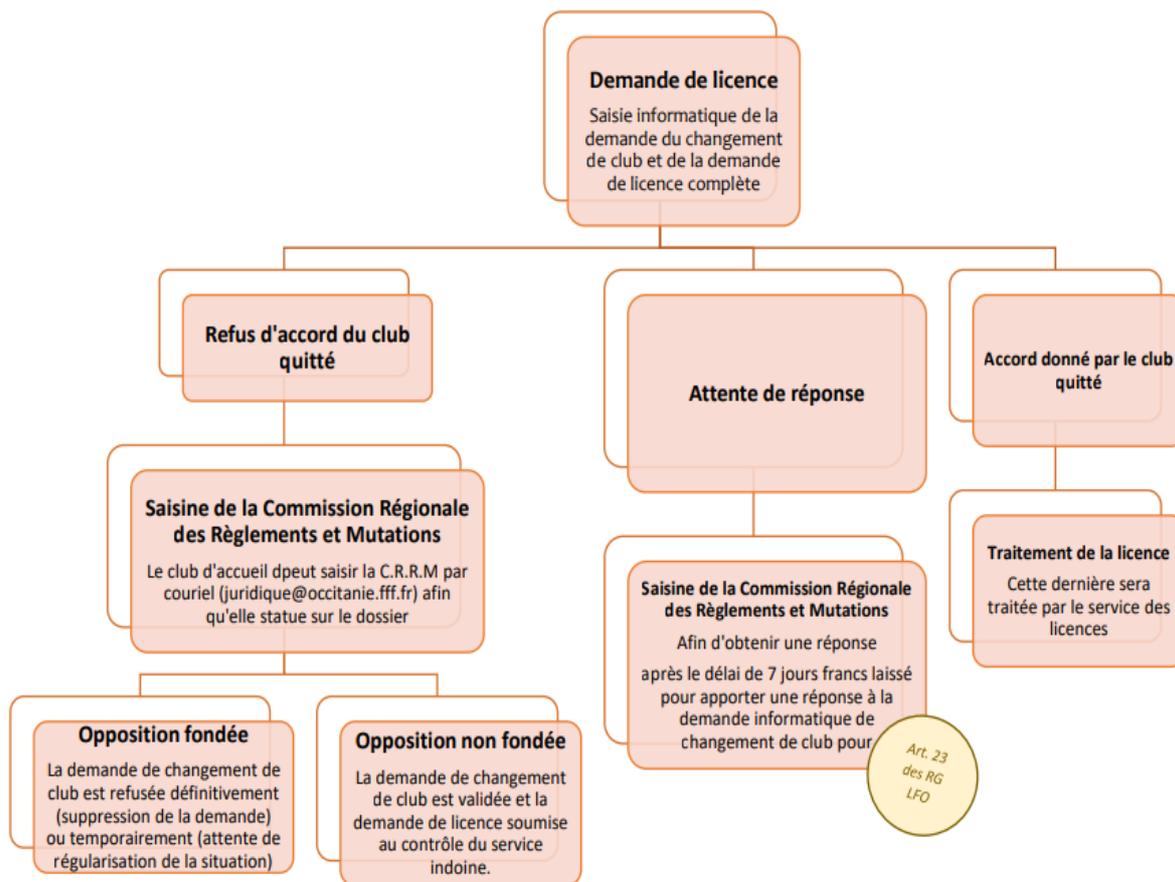




LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Demande faite à partir du 16 Juillet (Art. 92 des RG de la FFF)

A partir du 16 Juillet le club doit répondre informatiquement à la demande d'accord en changement de club.





- **Début juin** : chaque année, cette date marque le début de la nouvelle campagne de prise de licences pour la saison prochaine.

entre le 1^{er} juin et le 15 juillet inclus, les joueurs peuvent demander à changer de club comme ils le souhaitent, **sans que le club quitté ne doive donner son accord.**

Le club peut toutefois s'y opposer pour une raison sportive ou financière dans les 4 jours suivants la notification du changement de club en fournissant la justification de l'opposition à la Commission Régionale de Contrôle de Changements de Clubs (CRCCC) auprès du service juridique : juridique@occitanie.fff.fr

- **15 juillet** : **Après le 15 juillet, le joueur devra avoir l'accord du club qu'il souhaite quitter pour changer de club.** Celui-ci pourra également s'opposer au départ du joueur sans justification. Le club que souhaite rejoindre le joueur peut saisir la CRCCC s'il peut justifier d'un caractère abusif de l'opposition auprès du service juridique : juridique@occitanie.fff.fr

- **1^{er} février** : à partir de cette date, les mutations et nouvelles licences sont soumises **aux restrictions de participation.** Dans les faits, un joueur évoluant de U6 à U19 ne pourra plus être surclassé.

Exemple : un U18 ne pourra évoluer qu'en U18 et plus dans une catégorie supérieure.

Un joueur évoluant en seniors ou vétérans ne pourra jouer qu'en D2 ou niveaux inférieurs.

- **30 avril** : le 30 avril **marque la fin de la campagne de licences**, il n'est plus possible de prendre une licence pour la saison en cours.

Documents utiles : Règlements administratifs de la LFO – article 100.2 (page 43)

Règlements Généraux de la F.F.F. – article 193 - article 196 (page 75)



QUELQUES RÈGLES À RESPECTER LORS D'UNE PRISE DE LICENCE

- 4 jours de qualification : pour qu'un joueur soit qualifié pour jouer un match, il faut 4 jours francs entre la date d'enregistrement de la licence et la date du match.

Exemple :

1. *Demande de licence enregistrée le lundi, le joueur est qualifié pour jouer le samedi si toutes les pièces sont conformes,*
2. *Demande de licence enregistrée le mardi, le joueur est qualifié pour jouer le dimanche si toutes les pièces sont conformes,*

Attention : le club engage sa responsabilité s'il fait figurer sur la feuille de match un joueur dont la licence n'est pas validée par le service licences.

- 4 jours pour modifier les pièces : une fois la demande de licence réceptionnée informatiquement par le service licences, elle est vérifiée.

Si une pièce n'est pas conforme, le club a 4 jours pour corriger cette pièce incorrecte sans que la date d'enregistrement ne soit ajournée.

Au-delà des 4 jours, la date d'enregistrement correspondra à la date à laquelle la pièce a été corrigée. Il faudra également attendre 4 jours de qualification pour que le joueur puisse figurer sur la feuille de match.

- Suppression d'une licence incomplète au bout de 30 jours : si vous créez une demande de licence sans fournir les pièces justificatives demandées pendant 30 jours, le logiciel la supprimera automatiquement et la demande devra être refaite, sans prise en compte de la première date à laquelle vous aviez fait la demande.

Contacts utiles :

Service licences : licences@occitanie.fff.fr

Service Juridique : juridique@occitanie.fff.fr